

UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Secrétariat général



29 octobre 2001

Réf.: **DM-172**

Contact: Abdelkrim BOUSSAID

Tél.: +41 22 730 5900

Fax: +41 22 730 5484

Aux organisations invitées en qualité d'observateurs conformément aux numéros 287 à 289, 291 et 292 de la Convention de l'Union internationale des télécommunications

Objet: **Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-02), Istanbul (Turquie), 18-27 mars 2002**

Madame/Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que, suite à l'aimable invitation du Gouvernement de la Turquie, le Conseil a décidé, à sa session de 2001, que, conformément aux dispositions du numéro 42 de la Convention de l'UIT, la prochaine Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-02) se tiendrait à Istanbul (Turquie), du 18 au 27 mars 2002. Le projet d'ordre du jour de la conférence figure dans la Résolution 1184 du Conseil (Annexe 1).

Conformément aux numéros 287 à 289, 291 et 292 de la Convention de l'Union internationale des télécommunications, j'ai le plaisir d'inviter votre organisation à envoyer des observateurs à cette conférence.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître, avant le 1 décembre 2001, la suite que vous entendez donner à cette invitation en nous renvoyant le formulaire d'enregistrement (Annexe 2) dûment rempli.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Yoshio UTSUMI
Secrétaire général

Annexes : 2



RÉSOLUTION 1184

(approuvée à la quinzième séance plénière)

**Conférence mondiale de développement des télécommunications
(CMDT-02)**

Le Conseil,

considérant

la Résolution 77 (Kyoto, 1994) sur les conférences futures de l'Union qui, dans son point 1.6, dispose que la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-02) devrait avoir lieu dans le courant du premier trimestre 2002,

se félicitant

de l'invitation du Gouvernement de la Turquie,

décide

- 1 que la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-02) sera convoquée à Istanbul (Turquie) pour une durée de dix jours, du 18 au 27 mars 2002;
- 2 d'inviter les participants à la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-02) à accorder une attention particulière au problème de la "réduction **de la fracture numérique**";
- 3 d'adopter le projet d'ordre du jour tel qu'exposé dans l'Annexe A, sous réserve de la consultation des Etats Membres de l'Union en application du numéro 213 de la Convention de l'UIT,

charge le Directeur du Bureau de développement des télécommunications

d'élaborer un projet de lignes directrices concernant la préparation de la CMDT-02 et de les annexer à l'invitation à participer à cette Conférence,

charge le Secrétaire général

- 1 d'arrêter toutes les mesures nécessaires à la convocation et à la tenue de la Conférence;
- 2 de communiquer la présente Résolution à toutes les organisations internationales et régionales concernées.

ANNEXE A

PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA CMDT-02

I Evaluation de la mise en oeuvre des Résolutions et Recommandations de la

CMDT-98: examen des principales activités entreprises dans le cadre du Plan d'action de La Valette (VAP)

- a) Programmes du Plan d'action de La Valette (VAP)
- b) Rapport du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications
- c) Programme spécial en faveur des PMA
- d) Assistance directe et exécution des projets de coopération technique dans le cadre d'accords avec le PNUD et d'autres sources de financement
- e) Rapport de la Commission d'études 1
- f) Rapport de la Commission d'études 2

II Questions de politique générale et de stratégie

- a) Rapport sur l'état de développement des télécommunications dans le monde
- b) Examen des propositions relatives à la réforme du Secteur de développement des télécommunications
- c) Contributions des réunions préparatoires régionales à la CMDT-02
- d) Examen des résultats des colloques à l'intention des organismes de réglementation
- e) Examen des résultats du troisième Forum mondial des politiques de télécommunication (Genève, 2001)
- f) Plan stratégique pour le Secteur du développement des télécommunications

III Questions opérationnelles et techniques

- a) Accès universel et technologies de l'information et de la communication
- b) Politiques, réglementation et aspects économiques du développement des télécommunications
- c) Développement des ressources humaines et renforcement des capacités
- d) Développement des infrastructures et introduction des nouvelles technologies et de nouveaux services
- e) Programme spécial en faveur des PMA

IV Mécanismes de mise en œuvre

- a) Cadre de travail (programmes, projet de déclaration, commissions d'études, etc...
- b) Mobilisation des ressources
- c) Partenariats stratégiques
- d) Coopération internationale
- e) Mesures spécifiques en faveur des PMA

V Mécanismes de fonctionnement interne

- a) Moyens pour la fourniture rapide et efficace des produits et services du BDT

VI Réunion spéciale sur la réduction de la fracture numérique

- a) Situation actuelle dans les pays en développement
- b) Plan à court terme pour réduire la fracture numérique
- c) Plan à long terme pour réduire la fracture numérique

ANNEXE 2

**CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS (CMDT-02)**
(Istanbul (Turquie), 18-27 mars 2002)

OBSERVATEURS À LA CONFÉRENCE

Membre de Secteur
Organisation

Nombre probable
d'observateurs:

Adresse :

NOMBRE DE DOCUMENTS REQUIS:*)

Arabe	Chinois	Anglais	Français	Russe	Espagnol

Adresse à laquelle ces documents doivent être envoyés, si différente de ci-dessus: *)

*) Conformément à la Résolution 1141 du Conseil, le nombre d'exemplaires papier expédiés par courrier sera limité à une copie par Membre de Secteur / Organisation.

_____,
(Lieu)

(Date)

(Signature)

A retourner avant le **1er décembre 2001**:

Union Internationale des
Télécommunications
BDT, Bureau T.501
1211 GENEVE 20 / Suisse

Fax: +41 22 730 5484